



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
TABLEAU DES EMPLOIS
Mise à jour au 1er janvier 2026

N°2025_117

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que les créations d'emplois résultent de deux opérations liées à leur double nature : emplois budgétaires et postes de travail

L'organe délibérant :

- Vote un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (permanent ou non permanent)
- Inscrit le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau figure l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement
- VALIDER qu'au 1er janvier 2026, le tableau des emplois de la Ville de Brignais présente 220 postes budgétés et 211 postes pourvus répartis comme suit :
 - 190 emplois permanents budgétés et 185 pourvus
 - 30 emplois non permanents budgétés et 26 pourvus
- VALIDER qu'au 1er janvier 2026, le tableau des emplois de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais comporte 6 postes budgétés et 6 postes pourvus répartis comme suit :
 - 6 emplois permanents budgétés et 6 pourvus
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD